



## BRÈVES

### Marmo



Soierie Vivante organise des séances de tissage pour enfants, pour apprendre aux 7/12 ans les ficelles du métier. Les mini métiers à tisser sont adaptés à leur taille, et les enfants créent eux-mêmes un accessoire dans les couleurs de leur choix. En avril, ce seront des petits poissons, de toutes les tailles et toutes les couleurs. Réservations auprès de Soierie Vivante au 04 78 27 17 13. Tarif: 16€ par enfant. Les prochaines dates : samedi 19 avril de 9h à 12h et mercredi 23 avril de 14h à 17h

### Vélo

L'inscription en ligne n'étant toujours pas au point, les Vélo'v prennent le bus et viennent à votre rencontre. Depuis le 27 mars et jusqu'au 12 avril 2008, le Vélo'v-bus s'arrête neuf fois, un peu partout dans la ville. Tarifs, mode d'emploi, réseau, tout sera expliqué. Et, cerise sur la selle : on pourra se (ré)abonner sur place. Prévoir un justificatif de domicile de moins de trois mois, un chèque de 10 € (5 € pour un réabonnement) et un RIB. Les dates en avril : jeudi 3 : Victor Hugo (place Ampère), vendredi 4 : Perrache (place Carnot), samedi 5 : place Bellecour, jeudi 10 : Métro Gorge de Loup, vendredi 11 : Gare de Vaise (Place de Paris), samedi 12 : place de Valmy

### Vélo (bis)

Agenda chargé pour l'association cycliste Pignon sur Rue. Vendredi 4 avril à 19h30, conférence débat sur le thème Vacances à vélo en France : pourquoi pas vous ? (bibliothèque du 1er, 7 rue Saint Polycarpe, Lyon 1er). Vendredi 4 avril à 21h : Balade nocturne (RDV Porte des Enfants du Rhône, Parc de la Tête d'Or). Dimanche 6 avril de 11h à 17h : Bourse aux vélos, dépôt-vente de vélos d'occasion (Place Sathonay, Lyon 1er). Dimanche 6 avril de 10h à 17h : exposition de vélos spéciaux (vélos couchés, tricyles, triporteurs, remorques..., Place Sathonay). Samedi 5 avril de 16h à 18h : vernissage de l'exposition Le dodo de mon vélo (10 rue Saint Polycarpe, Lyon 1er). Mardi 15 avril à 19h45 : cours Comment ne pas se faire renverser par les automobiles. On y apprend tous les détails utiles et pratiques pour faire du vélo en ville, en toute sécurité.

## LE CERCLE DE LA CHANCE

Vous reconnaissez-vous dans le cercle ?

Alors contactez-nous vite au 04 72 13 24 64 !



Vous avez gagné une séance de massage

Choisissez parmi :

- **Ponklai** (massage thaï à l'huile relaxante)
- **Australien** (stretching musculaire en profondeur)
- **Californien** (massage relaxant par excellence)
- **Wellness Beauty** (un concentré de vitalité et de relaxation)

WELLNESS BEAUTY  
98 rue Duguesclin, Lyon 6ème  
www.wellnessbeauty.fr

## ► que justice soit faite

### Gollnisch doublement condamné.

Les peines, à l'encontre du numéro deux du Front National, ont été confirmées. Poursuivi pour contestation de crimes contre l'humanité, le vice-président du Front National, Bruno Gollnisch, a été condamné le 28 février dernier par la cour d'appel de Lyon, à trois mois de prison avec sursis, et 5 000 euros d'amende. Ce à quoi s'est ajouté, le 19 mars dernier, un rejet par le Conseil d'Etat du recours en annulation de la décision par laquelle Bruno Gollnisch a été suspendu pour cinq ans de ses fonctions au sein de l'Université Lyon-III. Retour sur une affaire dont l'épilogue était attendu par de nombreuses associations. Lors d'une conférence de presse en 2004, Bruno Gollnisch avait assuré qu'il ne niait pas « le drame concentrationnaire » mais que, concernant « l'existence des chambres à gaz, c'est aux historiens d'en discuter ». Ses propos controversés avaient été publiés dans plusieurs journaux, ce qui avait suscité un vif émoi. En janvier 2007, l'universitaire avait alors été condamné par le tribunal correctionnel. « Là où Faurisson [chef de file des négationnistes en France, ndlr] proclame, déclare, Gollnisch insinue, suggère. Il utilise une forme plus subtile, plus biaisée », avait estimé Fernand Schir, président de la 6e chambre correctionnelle. Selon lui, « à l'époque où certains pensent advenu le temps de la levée des scrupules, il convient d'adresser un message fort et clair. » A l'époque, le procureur avait en outre déclaré que Bruno Gollnisch avait « dépassé la ligne jaune ». Suite à son appel, ce dernier s'était donc retrouvé à nouveau à la barre, devant la cour d'appel de Lyon. Il avait assuré, lapidaire : « J'attends que la cour d'appel mette à bas un jugement qui se fonde essentiellement sur les intentions qu'il me prête ». En première instance, le parquet avait demandé 55 000 euros pour Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), et SOS Racisme. Mais la cour d'appel a jugé ces associations « irrecevables ». L'avocat du Mrap envisage de porter l'action civile en cassation. SOS Racisme s'est toutefois « félicitée de la condamnation » du professeur de langue et civilisation japonaise à Lyon-III, suspendu de ses fonctions depuis 2005.

Dalya Daoud

## Lyon chez moi

Edité par Lyon chez moi SARL

- 47 rue Maurice Flandin • 69003 Lyon • **TÉL :** 04 72 13 24 64
- **FAX :** 04 72 34 59 50
- **E-MAIL :** contact@lyonchezmoi.fr • **SITE :** www.lyonchezmoi.fr

**Régie publicitaire :** regie@lyonchezmoi.fr

**Tirage :** 30 000 exemplaires

**Directeur de publication :** Michael Augustin 06 99 69 05 06

**Collaborateurs :** Dalya Daoud, Aurélie Marois, Jérôme Pagalou, Nicolas Bideau, Anne Claire Genthialon, Sandrine Pettiti, Marie Gouttenoire & Marie-Claude Pignataro

**Maquette :** Goldwine Meilleure

**Imprimeur :** IPS, Reyrieux (01)

**Distributeur :** MEDIA FRANCE, Lyon (69)

**Dépôt légal :** Mois en cours

Journal gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de photos parus dans Lyon chez moi est strictement interdite, sauf autorisation expresse, écrite et préalable du Directeur de Publication.



Découvrez dans notre prochain numéro :

- Le musée Testut-Latarjet
- Mai 68 à Lyon
- Le facebook lyonnais

... et plein d'autres choses encore !

Sortie : 6 mai